Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Secrétariat général **Service des ressources humaines** **Sous-direction mobilité, emplois,carrières** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de mobilité** **SG/SRH/SDMEC/2015-461** **21/05/2015**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 2

Objet : Appel à candidatures : 2 postes dans le 2ème cercle

Plusieurs postes (catégorie A/A+) sont offerts à la mobilité dite du "2ème cercle" ; les fiches correspondantes mentionnant les personnes à contacter sont jointes en annexe à la présente note.

Pour toute information complémentaire, il est possible de prendre contact auprès de Madame Isabelle FABREGUE (assistante à la sous-direction Mobilité, Emplois, Carrières) - téléphone : 01.49.55.53.65 - mail : isabelle.fabregue@agriculture.gouv.fr.

Parc National des Cévennes :

1 poste de directeur(rice) de l'établissement public du Parc National des Cévennes (catégorie A+ ou agent contractuel) à FLORAC (48).

Parc National du Mercantour :

1 poste de directeur(rice) de l'établissement public du Parc National du Mercantour (catégorie A+ ou agent contractuel) à NICE (06).

L'adjoint au sous-directeur mobilité, emplois, carrières

Signé : Patrice CHAZAL

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Avis de vacance de l'emploi de directeur du Parc national des Cévennes

NOR : *DEVL1508888V*

Emploi proposé

Emploi proposé : directeur de l'Etablissement public du Parc national des Cévennes.

Grade : ouvert aux fonctionnaires et aux personnels non titulaires de catégorie A+.

Durée de l'engagement : 3 ans renouvelable une fois, poste vacant au 1er mai 2015.

Nature de l'activité

Le Parc national des Cévennes et ses enjeux :

Le Parc national des Cévennes, avec 63 640 habitants sur 2 684 km², se compose d'un cœur protégé de près de 937 km², et d'une aire d'adhésion de près de 1 747 km², répartis sur 127 communes dans le Gard et en Lozère et aux confins de l'Ardèche.

La diversité géologique, les contrastes climatiques et l'escarpement topographique ont fait de ce balcon du sud-est du Massif Central au-dessus de la Méditerranée un carrefour et un refuge pour toutes les formes de vie, y compris l'Homme. Le caractère de moyenne montagne du Parc national lui confère de fortes continuités écologiques, humaines et culturelles entre le cœur et l'aire d'adhésion.

La force de l'identité culturelle, la grandeur des paysages, et la diversité des formes de vie, héritées de 5 000 ans d'agropastoralisme, lui ont valu successivement un classement en Parc national, puis en Réserve de biosphère, et récemment en Bien du Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Le rôle fondateur des interactions homme/nature assigne ainsi une double vocation au Parc national : une vocation de territoire exceptionnel à protéger, et une vocation de territoire humanisé et vivant.

Ce sont les habitants, propriétaires, exploitants et collectivités, qui gèrent ce territoire, ses paysages et sa biodiversité, et en ont fait à la fois un monument national aujourd'hui reconnu au plan mondial, et demain un laboratoire d'un développement rural durable exemplaire.

Les évolutions globales aujourd'hui à l'œuvre, climatiques et sociales, laissent planer le danger d'une banalisation progressive du territoire et de la culture cévenols. Dans ce contexte nouveau, le défi auquel est confronté le territoire du Parc national des Cévennes est de trouver la voie d'un équilibre homme/nature renouvelé, source d'une nature riche et diversifiée, porteur de valeurs culturelles de ressourcement et d'inspiration, et permettant le développement d'activités économiques en harmonie avec cet environnement.

Les objectifs du Parc national sont donc, d'une part, d'assurer la protection, la connaissance et la valorisation des patrimoines naturel, culturel et paysager, en priorité dans le cœur du Parc national, mais également dans son aire d'adhésion, et d'autre part, en accord avec les orientations de la réforme des parcs nationaux issue de la loi du 14 avril 2006, de contribuer à un développement local durable et exemplaire.

La charte du Parc, approuvée par décret en Conseil d'Etat du 8 novembre 2013, rassemble 110 communes adhérentes et les autres collectivités publiques autour d'un projet de développement durable, de protection et de valorisation des patrimoines, et d'anticipation du changement climatique, dans une approche territoriale intégrée et une gouvernance organisée.

Aujourd'hui, le parc national est engagé dans la mise en œuvre de la charte, à travers l'élaboration, la signature et l'exécution des conventions d'application, passées avec les collectivités adhérentes et les autres acteurs du territoire.

L'ensemble de ces actions doivent être menées dans un contexte de réduction des moyens financiers et humains, en trouvant de nouvelles pistes de financement, notamment à travers la recherche de mécénat.

L'Etablissement public du Parc national des Cévennes :

Le parc national des Cévennes est géré par un établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère chargé de la protection de la nature.

L'Etablissement public assure trois missions :

– connaître et protéger les patrimoines ;
– accompagner le territoire vers un développement durable ;
– accueillir et sensibiliser.

L'établissement est doté d'un conseil d'administration composé de 52 représentants des différentes administrations concernées, des collectivités territoriales (conseil régional, conseil général, communes), des représentants des acteurs locaux et usagers ainsi que de personnalités qualifiées et du personnel.

Il est doté de 89 emplois (ETPT), et d'un budget de 7 à 8 M€, assuré principalement par une dotation de 6,5 M€ net pour charge de service public du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Il est organisé en trois services portant chacun une des trois missions de l'établissement, autour de la direction (directeur et directeur adjoint) et du secrétariat général ; la moitié des personnels est affectée au terrain, au sein de quatre massifs du Parc national.

L'établissement participe au processus de mutualisation des services et des compétences engagé actuellement dans le cadre des actions de l'établissement « Parcs nationaux de France » (PNF), établissement dont le directeur du Parc national des Cévennes est administrateur ; PNF sera rattaché à l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB).

L'Etablissement public du Parc national a adopté en 2014 un plan d'actions pour la mise en œuvre de la charte, qui recense sur la période 2014-2016 une soixantaine d'actions prioritaires.

Parallèlement, le nouveau contrat d'objectifs (COB) 2015-2017 de l'établissement public avec la tutelle est en cours de construction. 3 axes stratégiques, communs à l'ensemble des parcs nationaux, structurent le COB : inscrire les actions menées dans les principes fondamentaux des parcs nationaux (dont la mise en œuvre des chartes) tout en respectant les doctrines établies par la tutelle en lien avec une nécessaire maîtrise des dépenses publiques (pilotage budgétaire, recherche de ressources externes, recentrage des actions, …) ; être le fer de lance d'une ambition territoriale visant à intégrer des problématiques environnementales essentielles (préservation de la biodiversité, adaptation / atténuation des changements climatiques, transition énergétique) dans les usages en vigueur sur l'espace du parc ; préparer le rattachement à l'AFB par une mutualisation offensive des actions menées avec la tête de réseau Parcs Nationaux de France, en inter-parcs ou avec des structures tierces.

Qualités requises

– forte motivation pour le développement durable, et pour la protection de la nature et du patrimoine culturel, et connaissance des politiques s'y rapportant ;
– expérience solide dans le pilotage de projets territoriaux de développement durable, de préférence en milieu rural ;
– expérience solide dans le management d'entreprise, collectivité ou établissement public ;
– grande capacité d'organisation, d'animation et d'encadrement d'une équipe ;
– sens de la communication, forte capacité relationnelle, aptitude indispensable à la négociation ;
– bonne compréhension des mécanismes de gestion des fonds structurels européens.

Candidatures

Date limite des candidatures : 31 mai 2015.

Prise de fonctions souhaitée : 1er juillet 2015.

Les candidatures sont à adresser à : MEDDE, direction de l'eau et de la biodiversité, sous-direction des espaces naturels, tour Esplanade (Tour Séquoia, 1, place Carpeaux, 92055 La Défense Cedex.

Elles devront comporter une lettre de motivation adressée à Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et un *curriculum vitae*.

La sélection des candidatures s'effectuera de la façon suivante : une présélection sera réalisée sur dossier puis les candidats retenus seront auditionnés par une commission composée de trois représentants du conseil d'administration de l'établissement public et de trois représentants de l'Etat. A l'issue des auditions, la commission proposera trois candidats à Mme la ministre en charge de l'écologie, qui effectuera alors le choix final.

Personnes à contacter

M. le président du conseil d'administration de l'Etablissement public ;

M. Laurent ROY, directeur de l'eau et de la biodiversité ;

M. José RUIZ, sous-directeur des espaces naturels au sein de la direction de l'eau et de la biodiversité (téléphone : 01-40-81-29-94, courriel : jose-j.ruiz@developpement-durable.gouv.fr) ;

M. Pierre COMMENVILLE, adjoint au sous-directeur des espaces naturels (téléphone : 01-40-81-29-55, courriel : pierre.commenville@developpement-durable.gouv.fr).

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Avis de vacance de l'emploi de directeur du Parc national du Mercantour

NOR : *DEVL1510070V*

Emploi proposé

Emploi proposé : directeur de l'établissement public du Parc national du Mercantour.

Grade : ouvert aux fonctionnaires et aux personnels non titulaires de catégorie A+.

Durée de l'engagement : trois ans renouvelable une fois, poste vacant le 6 octobre 2015.

Nature de l'activité

Le Parc national du Mercantour et ses enjeux :

Le Parc national du Mercantour s'étend sur 28 communes dont 22 dans les Alpes-Maritimes et 6 dans les Alpes-de-Haute-Provence. Sa zone de cœur s'étend sur 68 000 ha dans 27 communes et son aire optimale d'adhésion couvre 146 300 ha. La population résidente compte 18 000 habitants, intégralement en aire optimale d'adhésion.

Le massif du Mercantour est un espace de haute montagne tout proche de la Méditerranée. Il embrasse 8 vallées aux caractères distincts, c'est une région de contrastes, aux paysages variés et à la diversité physique et biologique exceptionnelle.

Tous les étages de végétation y sont représentés avec près de la moitié des 4 200 espèces végétales connues en France métropolitaine. Le Mercantour abrite 58 espèces de mammifères avec en particulier les 6 ongulés sauvages présents en France métropolitaine et le loup dont le retour naturel remonte à 1992. D'ailleurs le parc cherche à favoriser une cohabitation avec les activités pastorales dans le cadre de sa charte, du plan national d'action sur le loup et de la politique des espaces protégés.

Ce territoire comporte donc d'importants enjeux en termes de protection de la biodiversité et du patrimoine archéologique, mais également de prise en compte des activités humaines telles que l'agriculture, ou l'exploitation forestière.

Les objectifs du parc national sont, d'une part, d'assurer la protection, la connaissance et la valorisation des patrimoines naturel, culturel et paysager, en priorité dans le cœur du parc national, mais également dans son aire d'adhésion et, d'autre part, en accord avec les orientations de la réforme des parcs nationaux issue de la loi du 14 avril 2006, de contribuer à un développement local durable et exemplaire.

La charte du parc a été approuvée par décret en Conseil d'Etat du 28 décembre 2012 et l'arrêté préfectoral du 12 août 2013 a défini le périmètre du parc national, caractérisé par un taux d'adhésion des communes de 75 %.

Un des enjeux à venir pour le parc sera l'extension éventuelle de son périmètre à des communes actuellement en dehors de l'aire optimale d'adhésion et candidates à l'adhésion.

Aujourd'hui, le parc national est engagé dans la mise en œuvre de la charte, à travers l'élaboration, la signature et l'exécution des conventions d'application, passées avec les collectivités adhérentes et les autres acteurs du territoire. Il est impliqué dans le partenariat et la collaboration avec les autres espaces protégés alpins et de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Il est également engagé dans de nombreux autres enjeux tels que le tourisme durable ou encore la marque parc national.

L'évolution du contexte territorial est marqué par le renforcement de la coopération transfrontalière entre le parc du Mercantour et le parc national italien Alpi Marittime, avec des projets phares sur le territoire des deux parcs, comme l'inventaire biologique généralisé. Cette collaboration s'est formalisée par la création en 2013 du Groupement Européen de Coopération (GECT) « Parc européen Alpi Marittime-Mercantour » qui ouvre une nouvelle période dans la coopération des deux espaces, avec en perspective le portage commun des prochains programmes européens et la candidature au Patrimoine Mondial de l'UNESCO au titre des biens naturels. Le directeur du parc national sera aussi directeur du GECT pour trois ans à compter de mai 2016.

L'ensemble de ces actions doit être mené dans un contexte de réduction des moyens financiers et humains, en trouvant de nouvelles pistes de financement.

L'établissement public du Parc national du Mercantour :

Le parc national du Mercantour est géré par un établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère chargé de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

L'établissement assure trois missions :

– connaître et protéger les patrimoines ;
– accompagner le territoire vers un développement durable ;
– accueillir et sensibiliser.

L'établissement est doté d'un conseil d'administration composé de 45 représentants des différentes administrations concernées, des collectivités territoriales (conseil régional, conseils départementaux, intercommunalités, communes), des représentants des acteurs locaux et usagers ainsi que de personnalités qualifiées et des représentants du personnel.

Il est doté de 86 emplois (ETPT), et d'un budget de plus de 7 millions d'euros, assuré principalement par une dotation de 6,3 millions d'euros nets pour charge de service public du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Le directeur est accompagné d'un directeur-adjoint et d'un secrétaire général ; la moitié des personnels est affectée au terrain, au sein des cinq services territoriaux. Une réorganisation au sein des services est en cours tant pour le siège qu'au niveau territorial avec la transformation de 7 secteurs en 5 services territoriaux.

L'établissement participe au processus de mutualisation des services et des compétences engagé actuellement dans le cadre des actions de l'établissement « Parcs nationaux de France » (PNF), établissement dont le directeur et le président du Parc national du Mercantour sont administrateurs. PNF sera intégré à l'Agence française pour la biodiversité (AFB).

Parallèlement, le nouveau contrat d'objectifs (COB) 2015-2017 de l'établissement public avec la tutelle est en cours de finalisation. Trois axes stratégiques, communs à l'ensemble des parcs nationaux, structurent le COB : inscrire les actions menées dans les principes fondamentaux des parcs nationaux (dont la mise en œuvre des chartes) tout en respectant les doctrines établies par la tutelle en lien avec une nécessaire maîtrise des dépenses publiques (pilotage budgétaire, recherche de ressources externes, recentrage des actions), être le fer de lance d'une ambition territoriale visant à intégrer des problématiques environnementales essentielles (préservation de la biodiversité, adaptation / atténuation des changements climatiques, transition énergétique) dans les usages en vigueur sur l'espace du parc, préparer le rattachement à l'AFB par une mutualisation offensive des actions menées avec la tête de réseau Parcs nationaux de France, en inter-parcs ou avec des structures tierces.

Qualités requises

– forte motivation pour le développement durable, et pour la protection de la nature et du patrimoine culturel, et connaissance des politiques s'y rapportant ;
– expérience solide dans le pilotage de projets territoriaux de développement durable, de préférence en milieu rural ;
– expérience solide dans le management d'entreprise, collectivité ou établissement public ;
– grande capacité d'organisation, d'animation et d'encadrement d'une équipe ;
– sens de la communication, forte capacité relationnelle, aptitude indispensable à la négociation ;
– bonne compréhension des mécanismes de gestion des fonds structurels européens ;
– connaissance du milieu montagnard et capacité de déplacement en montagne en toutes saisons.

Candidatures

Date limite des candidatures : 15 juin 2015.

Prise de fonctions souhaitée : début octobre 2015.

Les candidatures sont à adresser à : MEDDE, direction de l'eau et de la biodiversité, sous-direction des espaces naturels, tour Séquoia, 92055 La Défense Cedex.

Elles devront comporter une lettre de motivation adressée à Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, et un *curriculum vitae*.

La sélection des candidatures s'effectuera de la façon suivante : une présélection sera réalisée sur dossier puis les candidats retenus seront auditionnés par une commission composée de trois représentants du conseil d'administration de l'établissement public et de trois représentants de l'Etat. A l'issue des auditions, la commission proposera trois candidats à Mme la ministre en charge de l'écologie, qui effectuera alors le choix final.

Personnes à contacter

M. le président du conseil d'administration de l'établissement public.

M. Laurent ROY, directeur de l'eau et de la biodiversité.

M. José RUIZ, sous-directeur des espaces naturels au sein de la direction de l'eau et de la biodiversité (téléphone : 01-40-81-29-94, courriel : jose-j.ruiz@developpement-durable.gouv.fr).

M. Pierre COMMENVILLE, adjoint au sous-directeur des espaces naturels (téléphone : 01-40-81-29-55, courriel : pierre.commenville@developpement-durable.gouv.fr).